



# Université de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 29 NOV 2021

CABINET DU PRESIDENT N°2

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

N° 1057/UL/CP/PRMP/11-2021

① Reçu ce 30/11/2021  
KOSJOLA Tchilabalo pour  
SINGEXT CONSULTANCE  
91 29 97 98

Reçu le 01 décembre 2021  
Par GADSESSEH Godwin du CAFEPA

La Personne Responsable des Marchés Publics

Reçu le 02 décembre 2021  
à par TCHABAGNANÉ Rosabou (CEITP)  
93 71 94 98  
Mesdames, Messieurs les candidats

Lomé

③ Reçu ce 12/12/2021

KUSSETAN Kouilou  
Ad. Archimova  
90 04 11 47

Objet : Addendum et notification de report de la date limite de dépôt des plis

④ Reçu ce 02/12/21  
Pour CIP-AFRIQUE Technicien

Mesdames, Messieurs les Candidats, ETOHOU Ahoelèté  
91846217

Dans le cadre de la demande de propositions (DP) N° 02C/2021/UL-CERME pour la « Sélection d'un cabinet pour la réalisation des études architecturales, techniques et la surveillance et le contrôle des travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME », vous avez été invités, suivant courrier N° 1020/UL/CP/PRMP/11-2021 en date du 15 novembre 2021, à soumettre vos propositions.

Eu égard à la nécessité de modification du présent dossier liée à l'exigence de la preuve d'affiliation à l'Organisation Nationale des Ingénieurs du Togo (ONIT) qui ne concerne uniquement que des personnes physiques et que ce dernier n'est qu'à ses débuts d'une part et suite à la demande de report de la date limite de dépôts des plis introduite par l'un des candidats que l'autorité contractante juge également pertinente en vue de mieux garantir la qualité des propositions d'autre part,

il est porté à la connaissance des candidats que la preuve (attestation) d'affiliation à l'Organisation Nationale des Ingénieurs du Togo (ONIT) exigée au point 9.3 (a) des données particulières de la demande de proposition (DP) n'est plus applicable.


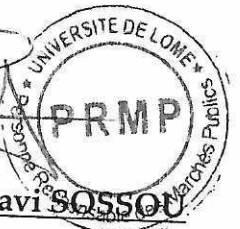
Ce point est modifié et arrêté comme suit : lire et écrire « Les consultants architectes devront fournir une preuve (attestation) qu'ils sont membres de l'ONAT ou des ordres professionnels de leur pays. Compte tenu de la spécificité de l'étude couvrant des aspects architecturaux et d'ingénierie, un cabinet d'architecte (membre de l'ONAT) devra être en groupement avec un bureau d'études techniques et vice versa ».

Les candidats sont également informés que la date limite de réception des propositions ou plis, initialement fixée pour le **lundi, 29 novembre 2021 à 15 heures GMT**, est reportée et maintenue au **lundi, 06 décembre 2021** au même lieu et heure : Service de la commande publique de l'Université de Lomé, sis dans l'enceinte du Lycée de Tokoin 1, porte 014, 01 B.P.1515 Lomé 01-Togo, e-mail :prmp\_ul@univ-lome.tg/cerme\_ul@univ-lome.tg, à **15 heures GMT**.

Toutes les autres conditions restent et demeurent inchangées.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au « Service de la commande publique de l'Université de Lomé, sis dans l'enceinte du Lycée de Tokoin 1, porte 014, Tél : (+228) 91 63 07 36/ 91 75 32 45/90 54 62 58, e-mail :prmp\_ul@univ-lome.tg/cerme\_ul@univ-lome.tg ».

Veillez agréer, **Mesdames, Messieurs les Candidats**, me salutations distinguées.

  
  
**Mme Cicavi Akuavi SOSSOU**